

DÉCISION N° 2020-033 J

(abroge la décision n°2018-117J en date du 3 septembre 2018)

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à M. Etienne Arnoult, directeur formation et pédagogie à compter du 24 février 2020, dans les secteurs de gestion administrative.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la décision n°2016-043-N portant nomination de M. Boris Vidolov en qualité de responsable des stages au sein du pôle relations formation-entreprises à compter du 1^{er} avril 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 juin 2017 portant nomination de M. Etienne Arnoult aux fonctions de directeur formation et pédagogie à compter du 1^{er} août 2017,

Vu la décision UTC n°2020-020E portant nomination de M^{me} Sandrine Morandat en qualité de responsable pédagogique des masters,

DÉCIDE

Article 1^{er} : délégation de signature en matière pédagogique et administrative

Délégation est donnée à M. Etienne Arnoult, directeur formation et pédagogie, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les conventions de stage en entreprise des étudiants de l'UTC dans le cadre de la formation initiale et continue,
- les conventions de projet de fin d'études à l'égard des étudiants de l'UTC qui effectuent leur projet de fin d'études dans le cadre de l'UTSEUS,
- les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC,
- les contrats emplois étudiants,
- les notifications de décisions relatives aux aménagements des examens,
- les autorisations de suivre des cursus différents des filières d'inscription,
- les décisions d'engagement des chargés et des agents temporaire vacataire.

Article 2 : absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Arnoult, la délégation de signature sera exercée par :

- M^{me} Marie-Anne Traisnel pour les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC à l'exception des étudiants en stage,
- M. François Velu pour les conventions de stage dans le cadre de la formation continue,

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ sagi@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

- M. Boris Vidolov pour :
 - 1- les conventions de stage en entreprise des étudiants de l'UTC,
 - 2- les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC en stage.

- M^{me} Sandrine Morandat pour les conventions de stage des étudiants de l'UTC dans le cadre du master « sciences, technologie, santé »,

- M. Antoine Jouglet pour les notifications de décisions relatives aux aménagements des examens et les décisions d'engagement des chargés et des agents temporaire vacataire.

Philippe Courtier, directeur de l'UTC, peut intervenir à tout moment pour signer tous les actes, documents et décisions concernés par la présente délégation de signature.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 24 février 2020 et prendront fin au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

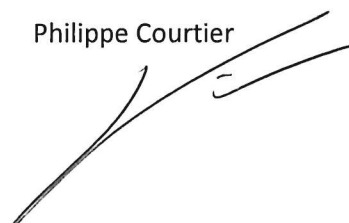
Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Original : service des affaires générales et juridiques
Copies : service/département/direction concerné(e)s
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)s
rectorat

Diffusion : Rubrique « actes réglementaires »